



5 octobre 2012

## **Assainissement des anciennes usines d'aluminium de Chippis**

**(IVS).- L'Etat du Valais et Metallwerke Refonda AG se sont accordés sur les mesures à réaliser, les objectifs à atteindre et les délais à respecter pour l'assainissement de l'ancienne aire de production de métal primaire à Chippis.**

Le site industriel de Chippis a été exploité depuis 1905 pour la production et la transformation d'aluminium. L'électrolyse de l'aluminium s'est déroulée sur ce site jusqu'en 1993 et la production d'électrodes jusqu'en 2006. Les terrains sur lesquels se sont déroulées ces activités ont été pollués durant la période d'exploitation et doivent faire l'objet d'un assainissement selon les exigences de l'ordonnance fédérale sur les sites contaminés.

Environ 3'000 tonnes de déchets d'électrolyse, contenant quelque 30 tonnes de fluorures et stockés dans d'anciennes cuves en béton, sont enfouies dans le sous-sol. Différentes activités liées à l'électrolyse de l'aluminium, telles que le lavage des déchets, ont également engendré localement de fortes pollutions du sous-sol. Enfin, l'infiltration dans le sous-sol de goudrons issus de la cuisson des anodes est à l'origine d'une pollution par des hydrocarbures polycycliques aromatiques.

Les investigations menées entre 2007 et 2010 ont permis d'identifier les secteurs dans lesquels des mesures d'assainissement doivent être réalisées. Un projet d'assainissement a été déposé en août 2011 par Metallwerke Refonda AG - société appartenant à Rio Tinto. Ce projet prévoit l'excavation et l'élimination de la totalité des déchets d'électrolyse présents sur le site ou enfouis dans ce dernier, ainsi que des matériaux du sous-sol les plus fortement pollués aux fluorures. Les zones dans lesquelles du goudron a été infiltré seront également partiellement excavées. Il est à noter que les terrains appartenant à Constellium SA et sur lesquels une fonderie est exploitée ne sont pas concernés par ces assainissements.

Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), par son Service de la protection de l'environnement (SPE), a examiné, avec l'appui d'experts français et allemands, la pertinence des mesures proposées. Suite à cet examen et après clarification de divers éléments avec Metallwerke Refonda AG, le SPE a rendu une décision qui fixe les objectifs, les modalités techniques et les délais pour réaliser les assainissements. Les travaux d'excavation et d'élimination des déchets devront être terminés d'ici cinq ans. Ces mesures doivent, d'une part, permettre de restaurer la qualité des eaux souterraines et favoriseront, d'autre part, le redéploiement d'activités économiques sur le site de Chippis.

Ces mesures constituent une nouvelle avancée dans la stratégie du DTEE visant à garantir que les sites pollués des grandes industries soient assainis. L'Etat du Valais salue l'engagement de Metallwerke Refonda AG d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'environnement.

***Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser au conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du DTEE (027 606 33 00) ou à Cédric Arnold, chef du SPE (027 606 31 55) ou Oscar Kuonen, Project Manager, Rio Tinto, METALLWERKE REFONDA SA – Valais Branch (027 457 52 00).***